

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation Associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population en cette fin d'année 2023,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

Agglo Sud volley-ball 76	800 €
Association Sport et loisirs pour tous (ASLT76)	640 €
Auto-cycle sottevillais.....	3.700 €
Billard club sottevillais.....	200 €
Normandy BMX Club Sottevillais.....	2.000 €
La Sottevillaise	2.360 €
Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball	1.900 €
Stade sottevillais cheminot club - section escrime	360 €
Stade sottevillais cheminot club - section football	3.450 €
Stade sottevillais cheminot club - section handball.....	1.940 €
Stade sottevillais cheminot club - section judo.....	680 €
Stade sottevillais cheminot club - section lutte	2.360 €
Stade sottevillais cheminot club - section tennis.....	840 €
Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table..	640 €
Stade sottevillais 76	2.400 €
Sotteville aikibudo	200 €
Amicale Laïque Césaire Levillain (Hip Hop)	250 €
Roller Olympic Club Petit-Quevilly	200 €
Photo Club UAICF	400 €

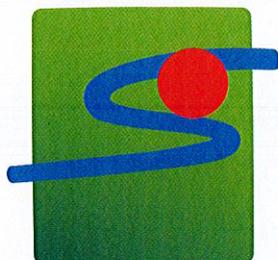
Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2023 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-177 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire

Luce PANE



SOTTEVILLE
LES-ROUEN

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	1 ^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Clarisse KIRCH
- Mme Mathilde LESAGE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Julie GODICHAUD

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme Laurence RENOUE
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.